



ENSEMBLE POUR REUSSIR

EDITO

Rappelez vous, dans son intervention du 16 mars 2020, le Chef de l'Etat nous prévenait : « nous sommes en guerre... »

Ainsi, la France basculait dans un régime d'exception et s'engageait dans un défi contre l'ennemi invisible et insaisissable que l'on nommera plus tard « la covid 19 » et ses variants. Jamais la France n'avait pu prendre de telles décisions en temps de paix.

C'était il y a un an, déjà... Confinement, déconfinement, couvre-feu, masque, gel hydro alcoolique, distanciation physique. Une crise sanitaire s'installait, suivie d'une crise économique et bientôt sociale. Un défilé incessant d'intervenants, professeurs, politiques, experts, pseudos experts et même contre experts, les adeptes de la théorie du complot, tous ensemble, se répandaient sur les réseaux sociaux et de communication en essayant de nous persuader de leurs vérités.

Qui croire ? Comme toute crise, elle fait le lit des médiocres. Et comme disait Montesquieu « pour contrer toute cette démesure, il faut de la modération, limiter et protéger les affaires humaines ». Malheureusement le virus commande et la raison politique s'oppose à la cohérence scientifique. Le « quoi qu'il en coûte » glisse progressivement à l'avantage du « bénéfice/risque ».

Allons au plus simple. Laurent Duplomb sénateur de la Haute Loire nous rappelait récemment « qu'en faisant plus confiance au terrain par le biais des médecins généralistes, des pharmaciens, nous aurions aujourd'hui plus de résultats... ». A titre personnel, j'en suis convaincu. C'est la raison pour laquelle nous devons rester optimiste malgré une situation actuelle très complexe. Il faut s'y résoudre la vaccination nous sauvera.

Pour autant, dans ce contexte si particulier, notre vie de tous les jours bien que suspendue à l'actualité quotidienne se poursuit. Le conseil municipal, dans son ensemble travaille sur ses engagements. Dans ce bulletin, vous trouverez toutes les informations sur les travaux effectués, ceux en cours, ainsi que les projets que nous mènerons dans les tous prochains mois.

Je souhaite que chacun traverse cette crise de la meilleure façon qui soit, avec sérénité et bienveillance. Notre bonheur et notre santé dépendent de chacun de nous.

Jean François GALLIEN

SOMMAIRE

1. VIE COMMUNALE	p2
2. INFORMATIONS	p8
3. AGGLOMERATION	p13
4. TRAVAUX	p14
5. PAROLES A...	p20
6. ETAT CIVIL	p21

1.VIE COMMUNALE

• Appartement communal à l'étage de la mairie

L'appartement communal au dessus de la mairie est loué depuis le mois de septembre 2020. La plaque de cuisson et les toilettes ont été changées.

* Concours d'étalons

Pour la 13^{ème} année, le concours d'étalons « Parcours d'excellence du jeune équidé de travail », était organisé sur place, devant la salle communale.

Cette manifestation était organisée par le syndicat des éleveurs de chevaux de trait de la Haute-Loire (SDEC 43), en présence de Jacques Issartel, président du syndicat. A Fix, existe depuis plusieurs années une tradition concernant l'élevage de chevaux lourds et les éleveurs semblent attachés à notre commune car une date est déjà réservée pour 2021 : mercredi 13 Octobre.



* Des éleveurs de Veyrac proposent des « caissettes » de viande Aubrac et des produits laitiers

Qui sommes nous ?

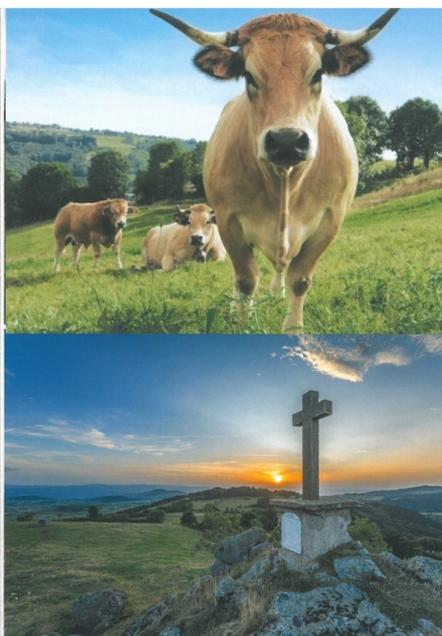
Nous sommes une élevage familial, Nos Aubrac sont élevées a la herbe, au bon air des nos belles montagnes a 1119 m d'altitude.

Nos laitières Montbéliardes sont élevées avec soin afin de produire du lait frais de qualité qui sert en majorité a la coopérative laitière Saint Agur. Tout nos produits sont fabriqués mains en petite et moyenne quantité en vente directe exclusivement. La viande des caissettes est étiqueté et mis sous vide par l'abattoir afin que les règles d'hygiène et sanitaire soit respecté.

📞 07/86/36/96/36

GAEC des Portes d'Auvergne
Élevage Dioudonnat

Veyrac
43320 Fix Saint Geneys



• Cérémonie du 11 Novembre, adaptée au contexte COVID

Cette année la cérémonie commémorative s'est déroulée en comité restreint en raison de l'épidémie de COVID 19. Néanmoins, les élus présents ont tenu à réaliser leur devoir de mémoire et à souligner la résistance et la résilience des soldats et résistants. Le maire de Fix avait invité Laurent Duplomb sénateur, Jean-Pierre Vigier député, Jean Marc Boyer et Marie-Pierre Vincent conseillers départementaux, le maire de Vazeilles ainsi que les adjoints et conseillers municipaux.



* Noël : Rendons le village accueillant !

Cette année, les conseillers municipaux ont installé un grand sapin à l'entrée du village éclairé par des guirlandes à batteries solaires. De même, un autre sapin était installé devant la mairie. Ces sapins étaient issus de la forêt communale.

* Démission du Conseil Municipal

Par courrier du 25 janvier 2021, Madame Isabelle Goux nous fait part de sa démission du Conseil Municipal pour des raisons personnelles. Nous prenons acte de cette décision qui n'entraîne pas d'élection complémentaire d'un nouveau conseiller.

Nous saluons le travail et l'engagement d'Isabelle Goux au sein du Conseil Municipal actuel et lors des 6 années du précédent mandat.

- **Noël pour les enfants et les aînés de la commune : les élus sont allés à la rencontre des aînés et des enfants**

Cette année, la pandémie liée au COVID 19 n'a pas permis l'organisation du traditionnel repas des aînés, ni la fête de Noël. L'équipe municipale s'est retrouvée ce lundi 21 décembre afin de distribuer des cadeaux de Noël aux enfants de la commune et des « colis gourmands » aux aînés de plus de 65 ans et plus, inscrits sur la liste électorale. Environ 40 colis ont été confectionnés par les élus municipaux à partir de produits provenant des commerces locaux. La livraison des paquets à domicile a permis de prendre des nouvelles des uns et des autres et de leurs familles et de présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

De même, depuis plusieurs années une Fête de Noël était organisée avec des ateliers de cuisine et de bricolage et cela permettait aux participants d'échanger et de mieux se connaître. Du coup, cette année ce sont 24 cadeaux de Noël qui ont été livrés eux aussi à domicile.

Ces fêtes de fin d'année si particulières nous ont rappelé combien nous avons plaisir à nous retrouver, à prendre soin des uns et des autres.

Nous remercions toutes les familles pour leur accueil chaleureux et espérons tous nous retrouver dans de meilleures conditions sanitaires.



• Achat véhicule communal



Vous pouvez voir circuler dans la commune un Kangoo blanc destiné aux déplacements de l'employé municipal sur la commune, ou pour divers déplacements liés à l'achat de fournitures par exemple ou se rendre à la déchetterie... Bientôt ce véhicule sera estampillé d'un autocollant aux couleurs de notre commune, ce qui vous permettra de le reconnaître facilement. Ce véhicule DIESEL, de 5 CV, a été acquis pour

David André, employé communal ; Jean-François Gallien ; Pierre Rousset

un montant de 8 000 € HT auprès du garage BONH'AUTO de Chaspuzac, il date de l'année 2014 et compte 51 300 km au compteur. Un crochet d'attelage a été négocié pour tracter une remorque.

• Achat de matériel informatique pour le secrétariat de mairie

L'ordinateur de la mairie devient de moins en moins performant et nécessite d'être renouvelé. Le conseil municipal a opté pour un achat auprès de l'entreprise « SOLUTION MICRO », basée au Puy, pour un montant de 1689,50 € HT. Cette société propose une maintenance pour 144€ par an et le stockage des données sur un serveur.

Le secrétariat de mairie est ouvert de 8h à 12h les mardis et vendredis.



Chantal Joumard, secrétaire de mairie

• Gestion des poubelles et du point ECO TRI

Notre commune dépend du SICTOM des Monts du Forez dont la permanence se tient à la mairie de Craponne au 2^{ème} étage.

Le SICTOM est un syndicat mixte qui regroupe l'Agglo du Puy, La Communauté de communes des Marches du Velay et 10 communes des Rives du Haut Allier soit : 15 000 habitants . Le secteur est donc très dispersé. A l'issue de la rencontre avec Mr CHAPEL Président et Mr ROUBY Directeur, les élus ont évoqué notamment le fait que l'ECO POINT de tri collectif se remplissait vite en été et du coup un nouveau container pour les emballages a été installé au cours de l'été. Par ailleurs, les élus avaient constaté une accumulation de poubelles dans certains quartiers, ce qui visuellement n'était pas très agréable. Du coup, les responsables du SICTOM ont fourni des bacs de 360 L pour les professionnels. Des bacs de 240 L ont été fournis pour remplacer les bacs endommagés.

Afin de rendre notre cadre de vie agréable, nous remercions toutes les personnes qui contribuent à l'embellissement des villages et au ramassage de leurs déchets. Au niveau du point ECO TRI collectif derrière la mairie, cet automne nous avons enlevé les feuilles mortes afin d'éviter qu'elles pourrissent sur place. Nous remercions les personnes qui prennent soin de couper les emballages cartons pour qu'ils rentrent dans le container et encourageons les habitants à le faire.

* Lutte contre les DEPOTS ILLEGAUX DE DECHETS



Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des Français (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement public (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, et des nappes phréatiques, des mers et des océans par des substances toxiques), et même sur la santé publique (multiplication des gîtes

larvaires responsables de la propagation d'épidémies telles que la dengue, le zika et le chikungunya, le paludisme, contamination de la chaîne alimentaire par divers polluants, etc.). Certains types de déchets, comme les déchets amiantés, peuvent entraîner un risque direct pour les riverains de tels dépôts, exposés aux envols de fibres d'amiante. **Nous recommandons donc aux habitants de se rendre autant que possible à la Déchetterie d'Allègre les mercredis après-midi de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h.**

* Agrandissement de la boulangerie

Après trois semaines de travaux, la boulangerie « Au Bébé Gourmand » a rouvert ses portes. La superficie de vente a été doublée. Ruddy Huart explique qu'avec son équipe (huit personnes au total) il avait envie depuis longtemps d'agrandir sa surface de vente afin de présenter de nouveaux produits, d'accueillir au mieux ses clients dans le magasin. Ainsi deux caisses sont disponibles, ce qui permet de limiter le temps d'attente. En effet, de nombreux usagers de la route sont accueillis et n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à leurs achats et grâce au parking et aux toilettes municipales, cela les incite à s'arrêter facilement. En fabriquant du pain six jours sur sept, la boulangerie fournit un service de proximité précieux pour les « clients locaux » de la commune et des nombreux villages aux alentours, Ruddy pense « qu'il est important de varier l'offre de ses produits, pour que les clients se fassent plaisir au quotidien. »

Les gérants veulent aussi améliorer les conditions de travail de leurs employés et apprentis en permettant d'avoir plus de place pour faciliter le service par les vendeuses et en aménageant un « espace chocolaterie » dans l'atelier de fabrication.

Les contraintes liées au COVID ont accéléré leur engagement dans ces travaux. Et les idées et projets ne manquent pas, le boulanger et son équipe pensent encore développer sa gamme de produits...



2. INFORMATIONS

- **Calendrier de l'OPAH : des AIDES possibles pour améliorer votre logement**



Calendrier des permanences d'OPAH communautaire

1^{er} trimestre 2021 : de janvier à mars

Des travaux pour améliorer votre logement ?

Appelez la SPL du Velay au **04.71.02.52.52.** pour recevoir les informations nécessaires sur les financements disponibles dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

La SPL du Velay tient à votre disposition des permanences **sur rendez-vous individuel** pour lesquelles il est impératif d'appeler au plus tard la veille de la date pour prendre rendez-vous.

Les permanences ont lieu tous les mercredis de 9h00 à 11h00 aux lieux suivants :

	Lieu de permanence (de 9h00 à 11h00)
OCTOBRE 2020	
Mercredi 20 janvier (semaine 03)	Rosières (mairie, salle des expositions)
Mercredi 27 janvier (semaine 04)	Le Puy-en-Velay (local situé 36 rue Pannessac)
NOVEMBRE 2020	
Mercredi 03 février (semaine 05)	Vorey/Arzon (salle des associations)
Mercredi 10 février (semaine 06)	Craponne/Arzon (Espace France Services, place de la gare)
Mercredi 17 février (semaine 07)	Bains (salle sous la mairie)
Mercredi 24 février (semaine 08)	Le Puy-en-Velay (local situé 36 rue Pannessac)
DECEMBRE 2020	
Mercredi 03 mars (semaine 09)	La Chaise Dieu (mairie, salle du conseil municipal)
Mercredi 10 mars (semaine 10)	St Paulien (mairie)
Mercredi 17 mars (semaine 11)	Allègre (mairie)
Mercredi 24 mars (semaine 12)	Rosières (mairie, salle des expositions)
Mercredi 31 mars (semaine 13)	Le Puy-en-Velay (local situé 36 rue Pannessac)

Afin de prendre rendez-vous, veuillez contacter :

La SPL du Velay
04.71.02.52.52

- **Classement de la commune en zone ZORCOMIR : un ATOUT POUR LES COMMERCANTS !**

Sur proposition du Sénat, il a été créé un nouveau zonage : les ZORCOMIR (**zones de revitalisation des commerces en milieu rural**). Pour rappel, notre interlocuteur est le Sénateur Laurent Duplomb.

Quelles sont les communes concernées ?

14 108 communes ont été classées en ZORCOMIR. Elles devaient répondre à trois critères cumulatifs : avoir une population municipale inférieure à 3 500 habitants ; ne pas appartenir à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois ; et comprendre un nombre de commerces sur son territoire inférieur ou égal à 10.

Quelles entreprises ont droit à des exonérations ?

Les entreprises pourront bénéficier des exonérations si elles remplissent, elles aussi, trois conditions cumulatives : exercer une activité commerciale nouvelle ou existante au 1er janvier 2020 ; employer moins de 11 salariés ; et avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur à 2 millions d'euros, ou avoir un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros. Il s'agit donc à la fois d'aider des commerces à s'installer, mais aussi de soutenir des commerces existants en difficulté.

Pour pouvoir bénéficier des exonérations, les entreprises doivent en faire la demande expresse, à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, dont relève leur commune. Pour les entreprises existantes, la demande d'exonération de CFE doit être faite « au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai de l'année suivant celle au cours de laquelle l'opération ouvrant droit à l'exonération a été réalisée ». Pour une création d'activité, la demande doit être déposée au plus tard le 31 décembre de l'année de création.

Pour l'exonération de taxe foncière, l'exonération sera applicable pour 2022, détaille BPI-France.

Attention : ces exonérations ne sont pas cumulables avec celles qui seraient déjà perçues dans le cadre d'autres zonages (notamment ZRR). Le dispositif n'est, pour l'instant, en vigueur que jusqu'en 2023.

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

• Annuaire de services

- ALLO ECOUTE ADO
0.800.506.692
- DROGUE INFO SERVICE
0.800.23.13.13
- SOS AMITIE 04.73.37.37.37
- SOS INCESTE ET VIO-
LENCES SEXUELLES AU-
VERGNE 04 73 92 78 48
- VIOLENCES CONJUGALES
39.19
- ALCOOLIKES ANONYMES
09.69.39.40.20
- SOUTIEN CONTRE LE CAN-
CER 04.71.02.52.71
- France ALZHEIMER HAUTE-
LOIRE 04.71.09.17.94
- UNAFAM Union Nationale des
Familles et Amis de malades
et/ou Handicapés psychiques
04.71.03.36.64



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

**Pour lutter contre le frelon asiatique,
apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !**

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - *Vespa Crabro*



Frelon asiatique - *Vespa Velutina*



Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

**Sur le site www.frelonsasiatiques.fr
afin de connaître les démarches**

• APPLICATION ILLIWAP

La Commune a récemment adopté l'application ILLIWAP qui a pour but de communiquer les informations diverses concernant Fix, les événements, incidents, coupures d'eau ou d'électricité, ... Elle vous permet également de faire des signalements. (voirie, sécurité, propreté...)

Bon à savoir : Il vous est possible de suivre plusieurs communes sur cette même application. N'hésitez pas à l'installer, elle est 100% gratuite pour les utilisateurs et facile d'utilisation.

PETIT GUIDE D'INSTALLATION



Suivez l'actualité de Fix-Saint-Geney's en temps réel avec l'application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

- 1 Téléchargez l'application illiwap**

Sur votre Google Play (Android)

Sur votre AppStore (iOS)
- 2 Recherchez votre commune**
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU
Scannez le QRCode via le lecteur intégré

- 3 Suivez votre commune**
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune

Recevez les notifications sur votre smartphone
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours


illiwap, c'est l'appli :
SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier
GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement

* EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DEA

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion de l'eau et de l'assainissement est effectuée par la DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement) de la CAPEV (Communauté d'Agglomération du Puy En Velay).

Fix a rejoint 34 autres communes de l'agglomération. La DEA gère donc les trois captages qui alimentent la commune : Fontbonne, la Serve et la Bastide.

Des travaux ont été engagés sur deux captages (La Serve et la Bastide) : un traitement automatique à l'eau de javel a été installé.

Concernant la qualité de l'eau, le taux de conformité physico-chimique était de 100%, tandis que le taux de conformité bactériologique était de 75% en 2019.

Le volume compté et facturé est de 14 598 m³ pour 142 abonnés.

Pour l'eau, le tarif est de 1,344€/m³ sachant que dans les 35 communes, le tarif varie de 1,344€/m³ à 2,927€/m³.

En ce qui concerne l'**assainissement**, la DEA gère le lagunage des eaux usées du bourg. Elle intervient une fois par an pour curer les drains d'épandage et inspecte l'installation chaque semaine.

4428 m³ ont été traités en 2019, pour 94 abonnés.

Pour l'assainissement, le tarif est de 1,10 €/m³ sachant que dans les 35 communes le tarif varie de 1,10€/m³ à 1,63€/m³.

• COVID : les mairies sont sollicitées au service de la population

Le mardi 12 janvier une initiative commune entre les hôpitaux et les élus a été engagée dans le but de recenser les personnes de plus de 75 ans dans les communes de Haute-Loire.

Cette stratégie poursuivait plusieurs objectifs :

Identifier et accompagner nos aînés volontaires dans la démarche de vaccination

Eviter la discrimination numérique (utilisation de Doctolib)

Eviter la saturation des lignes téléphoniques des 3 centres de vaccination

Proposer des transports aux personnes pour s'y rendre

Maîtriser le flux de vaccination

Le recensement sur Fix a été transmis avec réactivité ce qui a permis d'avoir des rendez-vous de vaccination rapidement. Ce sont 9 de nos administrés qui ont pu en bénéficier dès le mois de février. Les élus ont conduit 5 personnes directement au centre de vaccination, au stade Massot du Puy, à l'aide de 2 véhicules.

Le recensement par les services des mairies a été un franc succès. Au 24 février, plus de 220 communes avaient répondu au recensement comptabilisant 13 357 personnes de plus de 75 ans volontaires (soit 65% de la population concernée en Haute-Loire) dont 1886 avec un besoin de transport.

Au 24 février ce sont 7286 personnes de plus de 75 ans qui ont été vaccinées en Haute-Loire.

3. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

• TOURISME

Suite au dernier conseil communautaire, la commune de Fix a été choisie pour accueillir des parcours de « courses d'orientation ».

• EAUX PLUVIALES

La commune de Fix fait partie des 34 communes qui vont faire l'objet d'une étude sur 3 ans pour estimer la rénovation du réseau d'eaux pluviales. Sur l'ensemble de ces communes, les travaux seront réalisés au cours des 15 prochaines années.

• CREATION D'EMPLOIS

La Communauté d'Agglomération informe de la création de 150 emplois sur la zone artisanale de Chaspuzac. En effet, l'entreprise LOU-LEGUMES, originaire de Bretagne, spécialisée dans les champignons frais prévoit un recrutement de 150 emplois (sans qualification particulière) par le biais de Pôle Emploi dès le mois de juin 2021. L'entreprise débutera son activité au premier semestre 2022.

• Transport à la demande dans la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Personnes à Mobilité Réduite :

Critères d'ayant-droit : le service est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, se déplaçant en fauteuil roulant et après étude d'un dossier d'inscription à retirer et à renvoyer à

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay-service transports-16, place de La libération-BP 50085-43003 Le Puy-en-Velay—tél : 04.71.02.60.11 ou par mail : boutique.tudip@lepuyenvelay.fr

Réservations au plus tard la veille avant 12h et le vendredi pour le lundi.

Transports à la demande : une vingtaine de circuits sont proposés pour faire les courses, rendre visite à sa famille, pour des rendez-vous médicaux comme la Chaise-Dieu, Allègre, Saugues ou encore Saint-Paulien, certains jours de la semaine. Le tarif est de 1,50 € par trajet vendu par le chauffeur. Contacter la boutique TUDIP 04.71.02.60.11

4. TRAVAUX

1. TRAVAUX REALISES

- Amélioration du pompage de l'eau à partir de la réserve incendie et mise en place d'un robinet d'eau courante à l'entrée de l'ancien cimetière

Début septembre, l'entreprise Delorme Tramotin est venue réaliser les travaux prévus concernant l'installation d'une conduite d'eau pour le pompage en cas d'incendie par les pompiers. Cette conduite permet de faire descendre l'eau depuis la réserve incendie jusqu'à une plate-forme proche du cimetière. A l'arrivée, il y a un « poteau incendie » qui facilitera le pompage rapide par les camions citernes. Nous rappelons que le remplissage de la poche incendie se fait grâce au surplus du captage de Fontbonne. Le SDIS apprécie particulièrement ce type d'installation, notamment aux abords des communes. En cas d'incendie, 1 lance incendie débite 500L /min et un camion transporte 2 à 3 000L d'eau. On comprend qu'un camion citerne peut se vider en environ 6 minutes. La capacité de notre réserve est de 150 m³.

A cette occasion, le chemin d'accès au-dessus du cimetière a été nivelé et des « coupures » ont été réalisées pour canaliser l'eau de ruissellement.

Nous avons profité de ces travaux pour installer un robinet à l'entrée du cimetière comme cela avait été demandé par certains usagers, afin d'arroser les fleurs ou de faire du nettoyage.



Le montant des travaux s'élève à 9 886 € HT.
Dont 5640 € de subventions par DETR.



• Cimetière



A l'occasion d'une nouvelle implantation de concession dans le nouveau cimetière, une fuite a été détectée au niveau des drains. Cette partie du cimetière est en effet particulièrement humide et des drains avaient été installés initialement.

C'est l'entreprise LEYDIER qui a pris en charge cette fuite et qui a réparé en installant notamment des regards et de nouveaux drains en PVC (plus solides), pour un montant de 4 469,83 TTC. Nous rappelons à cette occasion que le dépôt de gravas et d'ordures est strictement interdit aux abords du cimetière.

- **Fuites** : cet automne des fuites ont été détectées sur le réseau d'eau potable dans le village, peut être en raison de la sécheresse. Les services de l'Agglomération qui sont en charge du réseau interviennent toujours très rapidement pour réaliser les réparations qui ne durent jamais très longtemps. Nous vous remercions de votre compréhension par rapport au fait qu'ils n'ont pas toujours le temps de prévenir des brèves coupures d'eau.

• Curage des fossés

L'Entreprise PASTRE a réalisé le curage de fossés sur la commune, soit au total environ 1Km200 sur différents secteurs : Route d'Aubaron, La Yonchère, Veyrac, RD 40 ancienne route d'Allègre. Le coût était de 1,90 € /m linéaire.



- **Lame de déneigement**

La lame de déneigement, qui appartient à la commune a fait l'objet d'une réparation conséquente, qui évitera son renouvellement avant quelques années. C'est l'entreprise CHAPUIS qui a réalisé les travaux pour un montant de 2 958,16 € TTC. Cette année encore, c'est l'entreprise LOUBARECHE située à La Clède qui s'occupe du déneigement avec le tracteur que la commune détient en commun avec la CUMA de Saint-Vidal. Nous vous remercions de donner le meilleur accueil possible à la personne qui déneige, parfois à partir de 4 ou 5 h du matin quand cela est nécessaire. Nous sommes très satisfaits de ses compétences et de sa disponibilité. Début mars, le tracteur que la commune a en commun avec la CUMA de Saint-Vidal va être renouvelé et sera remplacé par un tracteur JOHN DEER 6155N, 155 CV, vendu par le concessionnaire CHAPUIS. Ce tracteur sera plus puissant que le précédent et pourra être équipé par les chaînes que la commune possède pour l'hiver.

- **Coupe de bois**

Cette année, une coupe de bois a été réalisée dans le secteur de La Vicière soit 215 m³. Cette vente de bois sur pied a rapporté 5 157, 83 €. L'ONF qui gère la forêt communale perçoit 10% du montant de la vente.

2. TRAVAUX EN COURS

- **Hangar communal**

Le hangar communal fait actuellement l'objet d'aménagements et de rénovation.

Une dalle béton a été coulée sur la moitié de la surface, soit 100 m², pour un coût de 3 000€ environ. Cela permettra notamment de stocker la pouzzolane prévue pour le sablage des rues et de la charger plus facilement. Le ciment a été commandé aux entreprises Garnier et étalé par l'employeur communal, des conseillers municipaux et bénévoles, qui ont eux même préparé le chantier. C'est l'entreprise Pastre qui a réalisé le terrassement et déposé de la pierre cassée, pour un montant de 400€.

L'autre moitié du bâtiment sera bétonnée au printemps.

Par ailleurs des dalles de couverture du toit fissurées vont être changées.

Afin d'améliorer l'esthétique de ce bâtiment et pour permettre une meilleure isolation, le crépissage des murs est prévu. Il sera réalisé avec l'aide de l'association de Chasse qui en profitera pour crépir le local des chasseurs.

Le hangar communal AVANT



....APRES



Chacun met ses compétences
au service de la commune !!!

Bravo !

* ELAGAGE des arbres « Rue du Velay »

Des travaux d'élagage ont été entrepris du 23 au 24 février dans la rue du Velay à proximité du terrain de pétanque et du monument aux morts. Ils concernaient une cinquantaine d'arbres. Ces travaux ont été confiés à Fabien BOYER pour un montant de 600 € sans ramassage des branches. Les travaux ont été réalisés en 2 jours seulement dans la bonne humeur. Fabien Boyer a été très efficace et la météo idéale. Merci à Pierre, David, Joseph ainsi que Jérôme qui est allé récupérer le matériel de CUMA (tracteur + fourche) et au GAEC AU BEAU FIX qui a mis une remorque à disposition.

« Rue du Velay...AVANT

...APRES »



Un entrepreneur
et une équipe
efficaces !



3. TRAVAUX A VENIR

* Réfection de la toiture du lavoir de Fix-Haut



La toiture du lavoir de Fix Haut étant en mauvais état, il est important d'y effectuer des travaux pour restaurer ce patrimoine de la commune. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Jammes pour un montant de 13 041 € HT. Pour réaliser ces travaux, la Commune a déposé deux demandes de subventions :

- Une première est en cours, au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)
- Une seconde au titre du Fonds 199, aide du département, spécifique aux communes de moins de 1 000 habitants. Elle a eu notification de l'attribution de cette subvention de 5 216€ soit 40% du montant des travaux.

* Projet d'aménagement du bourg en partenariat avec Ingé43

La Commune a décidé de réfléchir à son futur aménagement de bourg qui se concentrerait dans un premier temps entre le terrain de pétanque et la salle polyvalente sur une zone d'environ 14 000m². Pour cela, elle a fait appel à Ingé43, un service du département, qui



Exemple : Terrain de pétanque à réhabiliter

a pour but d'apporter les conseils nécessaires ainsi que des idées pour mener à bien cet aménagement en s'appuyant sur un paysagiste et un ingénieur.

Elle est composée d'une première phase, en cours, qui consiste en la conception du projet (pour un montant de 500€) et par la suite à une mission d'assistance pour mener à bien ce projet (pour un montant de 1 100€).

Matérialisation de places de parkings devant la salle communale.



5. PAROLE A...

Des nouveaux arrivants ravis de leur installation à Fix !



Jean-François Gallien, Cédric Ailloud, Audrey Monteil et leur fille Anaëlle

En ce dimanche matin ensoleillé, nous accueillons Cédric, Audrey et Anaëlle qui, comme à leur habitude reviennent à pied de leurs courses dominicales dans les commerces du village.

Cédric Ailloud, est originaire d'Isère, Audrey est native de Haute-Loire. Leur fille Anaëlle aura bientôt 2 ans. En septembre 2020, ils ont fait l'acquisition d'une maison à Fix-bas et se sont installés en octobre de la même année après avoir réalisé quelques travaux. Cédric travaillant à Lamothe et Audrey à Blavozy, ils louaient une maison à St Eugénie de Ville-neuve et ont finalement décidé d'acheter une maison à mi-chemin entre leurs lieux de travail respectifs. Fix était donc pour eux l'emplacement idéal. Ce qu'ils apprécient particulièrement, c'est la proximité des commerces

de première nécessité qui sont sur place, accessibles à pied. Aussi, ils se rendent facilement aux supermarchés les plus proches en quelques minutes. Dans les points positifs qu'ils remarquent, c'est notamment l'accueil de la part des habitants et de la municipalité qui a offert un cadeau de Noël à leur petite fille. Après la crise sanitaire liée au COVID, ils apprécieraient partager des temps de convivialité avec les habitants de la commune à l'occasion d'animations variées...Un point les inquiète cependant concernant la sécurité au niveau du passage piétons desservant les commerces. Comme beaucoup d'entre nous, ils regrettent que les usagers de la route ne respectent pas la limitation de vitesse dans la traversée du village.

Cédric et Audrey, satisfaits de leur installation à Fix, souhaitent s'inscrire à présent sur les listes électorales.

6. ETAT CIVIL

NAISSANCES

En 2020, notre commune a accueilli 4 bébés !

- Fabien VIALLET
- Mélyne CUOQ
- Nina LEDU
- Sacha RAYMOND

MARIAGE

Elsa BROUSSON et Florian DIOUDONNAT

DECES

Nous regrettons les départs de nos amis habitants de la commune.

NOM	Date de décès
Solange GUEYFFIER	19/01/2020
Michel TALLOBRE	22/02/2020
Marie-Claude MOURIER	4/06/2020
Jean-François METRAL	27/07/2020
Jane LEDU	12/09/2020
Marguerite TALLOBRE décédée à Bagneres de Bigorre	5/10/2020
Jeanette LAUTE	28/11/2020

André VIDAL, résident secondaire, est décédé le 24 février 2021.

BILAN : en 2018 la commune accueillait 128 habitants et en compte 139 au 1er janvier 2020. Au cours de l'année 2020 il y a eu d'autres nouveaux arrivants. Nous souhaitons à tous une bonne intégration !

Directeur de la publication : Jean-François GALLIEN

Ont participé : Pierre Rousset, Nadège Nicoux, Nathalie BERARD

Mairie de Fix-Saint-Geney

Tél : 04 71 57 03 18 aux horaires d'ouverture

Mardi matin –Vendredi matin 8h-12h

